

2021 DASES 15 : Subventions (100 000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles et des personnes en situation de précarité. Une convention et un avenant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à deux associations, le Mouvement ATD Quart Monde et Cultures du Cœur Paris, pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, de leurs familles et des personnes en situation de précarité. Ces actions répondent à l'objectif du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui vise à favoriser l'inclusion sociale dans tous les aspects de la vie de la Cité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'action cadre « promouvoir l'accès aux loisirs culturels et sportifs personnes en situation de grande exclusion et les personnes engagées dans un parcours d'insertion ».

Le Mouvement ATD Quart Monde mène d'importantes actions visant à aider les familles et les personnes à rompre leur isolement par l'accès à la culture et à la parole, en allant au-devant d'elles et en leur proposant des actions de qualité.

Ainsi, l'association développe plusieurs actions en direction des jeunes parisiens et de leurs familles :

- L'action « les savoirs dans la rue » prend la forme de bibliothèques de rue durant l'année scolaire, avec pour objectifs de familiariser en priorité les enfants confrontés à l'échec scolaire ou en situation d'exclusion avec le livre et l'écrit, et de créer des moments d'écoute et d'échange entre les enfants, leurs familles et les animateurs. Elle se déroule sur l'espace public, particulièrement dans les quartiers populaires : rue Robert Houdin (11^e), Goutte d'Or (18^e), les orgues de Flandres (19^e), rue des Envierges (20^e) et Square de la Salamandre (20^e). Des animations ludiques et créatives sont également organisées chaque semaine dans le square Marcel Sembat (18^e). Dans le prolongement de ces animations, un festival des savoirs et des arts est organisé chaque été en direction des enfants et des familles qui ne partent pas en vacances.
- Les ateliers artistiques et culturels (ateliers de peinture et de lecture pour les adultes) se déroulent à la maison ATD Quart Monde Ile-de-France. Des visites dans des musées (partenariat avec le musée du Louvre) et des vacances thématiques sont également organisées .

- L'association anime également l'Université Populaire Quart Monde Ile-de-France, temps de formation à la citoyenneté et à la démocratie. Cette action s'inscrit pleinement dans la volonté du mouvement ATD Quart Monde de permettre aux personnes en situation de précarité de participer au débat public.
- Accueil des personnes et familles à la rue : le mouvement ATD Quart Monde propose aux familles et personnes en difficulté (sans emploi, sans ressource, sans logement etc.) des sorties culturelles en petits groupes et des sorties familiales (bases de loisirs, séjours dans la Maison de l'association dans le Jura, ...), complétées par un accompagnement vers les services sociaux.

En 2019, les bibliothèques de rue ont accueilli près d'une centaine d'enfants par semaine. Les ateliers artistiques et culturels comptent une trentaine de participants. Les universités populaires réunissent entre 60 et 80 personnes chaque mois, dont la plupart vivent dans une grande précarité. L'association accompagne une vingtaine de personnes à la rue ainsi que des familles en grande précarité, dont la plupart sont logées dans des conditions précaires (logements exigus, insalubres, hôtels sociaux etc.), et porte une attention particulière aux jeunes âgés de 15 à 30 ans qui sont sans domicile.

L'association Cultures du Cœur Paris, quant à elle, met à disposition des places gratuites de spectacles et d'événements sportifs, via une plateforme numérique. L'association recueille ces places auprès de 110 partenaires culturels et sportifs, les offre aux structures sociales partenaires qui les proposent ensuite aux publics qu'elles accompagnent. Cultures du cœur Paris assure l'interface entre les partenaires culturels et les structures sociales relais. Elle organise également des actions de sensibilisation et d'éducation aux pratiques culturelles à destination des publics accompagnés et des travailleurs sociaux. Le projet ne consiste donc pas seulement à offrir des places mais comporte également une dimension pédagogique, de médiation, pour amener les personnes les plus désocialisées vers des pratiques culturelles. Ainsi, l'action de Cultures du Cœur Paris constitue un levier de remobilisation des personnes en situation de précarité, qui s'intègre dans l'action globale d'aide à l'insertion sociale et professionnelle menée par les structures sociales qui accompagnent ces publics.

En 2019, près de 48 000 invitations gratuites ont été distribuées par 334 structures sociales « relais » parisiennes. Ces relais sont notamment des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres sociaux, des espaces parisiens d'insertion (EPI) et des associations recevant des allocataires du RSA, des structures dédiées aux jeunes (Mission Locale, foyers de jeunes travailleurs, antennes jeunes), des structures de santé (hôpitaux, centres maternels, centres médico-psychologiques) et des associations agissant dans le secteur social. Cette action a bénéficié à 5 325 personnes, dont plus de la moitié de femmes.

Durant l'année 2020, les actions menées par ces deux associations ont été perturbées en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, notamment par la fermeture des équipements culturels. Les associations se sont néanmoins mobilisées pour maintenir un minimum de lien avec leurs publics et les structures partenaires.

Compte tenu de l'importance que revêtent ces actions pour les familles et les personnes en situation de précarité, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- signer une convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Cultures du cœur Paris, et un avenant à la convention avec l'association Mouvement ATD Quart Monde,
- verser deux subventions d'un montant total de 100 000 € pour l'exercice 2021, en reconduction, dont 50 000 € à l'association Cultures du cœur Paris et 50 000 € à l'association Mouvement ATD Quart Monde.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2021 DASES 15 : Subventions (100 000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles, et des personnes en situation de précarité. Une convention et un avenant.

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention pluriannuelle 2021-2023, un avenant à la convention du 3/11/2020 et d'attribuer des subventions à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, de leurs familles et des personnes en situation de précarité, pour un montant total de 100 000 € au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE au nom de la 4^{ème} Commission

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Cultures du Cœur Paris, 76 rue Balard 75015 Paris, dont le texte est joint au présent projet de délibération, pour l'attribution d'une subvention pour son action de prévention et d'accès à la culture. La subvention est fixée à 50 000 euros au titre de l'exercice 2021 (numéro Paris Asso : 111082, dossier n° 2021_02264).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention du 3 novembre 2020, dont le texte est joint au présent projet de délibération, et à verser une subvention à l'association Mouvement ATD Quart Monde, 63 rue Beaumarchais 93 100 Montreuil, pour son action de prévention et d'accès à la culture. La subvention est fixée à 50 000 euros au titre de l'exercice 2021 (numéro Paris Asso : 11225 ; dossier n° 2021_02872).

Article 3 : Les dépenses seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2021 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.